

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015**  
**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
				Capital social		549 072 620	549 072 620
				Réserves et primes liées au capital		324	324
				Réserves légales		1 870 822	-
				Résultats reportés		404 970	(1 600 944)
Immobilisations corporelles	<b>B-1</b>	3 687	3 687	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<b>551 348 736</b>	<b>547 472 000</b>
Moins : amortissements		(1 106)	(369)				
		<b>2 581</b>	<b>3 318</b>	Résultat de l'exercice		27 085 130	39 017 383
Immobilisations financières	<b>B-2</b>	555 791 048	548 573 048	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>B-6</b>	<b>578 433 866</b>	<b>586 489 383</b>
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 042 000)	<b>PASSIFS</b>			
		<b>554 749 048</b>	<b>547 531 048</b>				
Total des actifs immobilisés		<b>554 751 629</b>	<b>547 534 366</b>	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>554 751 629</b>	<b>547 534 366</b>	Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>B-7</b>	6 172	29 248
<b>ACTIFS COURANTS</b>				Autres passifs courants	<b>B-8</b>	1 365 233	651 782
Clients et comptes rattachés		346 037	-				
Moins: Provisions		-	-	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 371 405</b>	<b>681 030</b>
		<b>346 037</b>	-	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>1 371 405</b>	<b>681 030</b>
Autres Actifs courants	<b>B-3</b>	7 797 662	24 397 188	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>597 805 271</b>	<b>587 170 413</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>B-4</b>	16 500 000	15 000 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-5</b>	409 943	238 859				
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>25 053 642</b>	<b>39 636 047</b>				
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>597 805 271</b>	<b>587 170 413</b>				



**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		27 085 130	39 017 383
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	737	1 042 369
* Reprise sur amortissements et provisions	R-6	-	(1 531 896)
* Perte sur titres SOCOGES	R-9	-	1 531 896
* Variation des :			
Créances	F-1	(346 037)	59 302
Autres actifs	F-1	16 599 526	(24 397 188)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(23 076)	(164 618)
Autres passifs courants	F-1	713 451	554 508
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>44 029 731</b>	<b>16 111 756</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-1	-	(3 687)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-2	(7 218 000)	(1 042 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(7 218 000)</b>	<b>(1 045 687)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(35 140 647)	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(35 140 647)</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 671 084</b>	<b>15 066 069</b>
Trésorerie au début de l'exercice		15 238 859	172 790
Trésorerie à la clôture de l'exercice		16 909 943	15 238 859

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			<b>Total</b>	<b>154 179 204</b>	<b>154 178 880</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2015 à 549.072.620 dinars divisé en 54.907.262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...

- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

## **II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2015 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2015 et finit le 31/12/2015.

## **IV. Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

### ***(1)- Immobilisations financières***

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### ***(2)- Titres de placement***

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la clôture de l'exercice. Le cas échéant, il est également tenu compte de

l'effet sur la valeur de marché de l'offre additionnelle qui serait occasionnée par la mise en vente des titres à évaluer.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

### **(3)- Les revenus**

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

### **V. Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

## VI. Notes relatives aux rubriques du bilan :

### (B-1)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 Décembre 2015 comme suit:

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
Solde au 31 décembre 2014	3 687	(369)	3 318
Acquisition de l'exercice	-	-	-
Cessions de l'exercice	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-	(737)	(737)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2015</u></b>	<b><u>3 687</u></b>	<b><u>(1 106)</u></b>	<b><u>2 581</u></b>

### (B-2)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2015 à **555 791 048 dinars** contre **548 573 048** dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014	% de détention
Titres CLC	293 831	401 201 740	394 883 740	99,772%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,010%
Titres SBC	58 744	24 677 767	24 677 767	97,907%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,991%
Titres CF	46 820	4 680 034	4 680 034	31,007%
Titres SOCOGES	10 420	1 042 000	1 042 000	49,619%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	900 000	900 000	-	30,00%
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>555 791 048</b>	<b>548 573 048</b>	
Provision sur titres SOCOGES		(1 042 000)	(1 042 000)	
<b>Total valeurs nettes</b>		<b>554 749 048</b>	<b>547 531 048</b>	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 Décembre 2014</u>	<b>548 573 048</b>
Souscription à l'augmentation du capital de la CLC	6 318 000
Souscription à la constitution du capital de la société ZITOUNA TAMKEEN	900 000
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2015</u></b>	<b>555 791 048</b>



**(B-3)-Autres actifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **7 797 662 dinars** contre **24 397 188** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividendes à recevoir CLC	5 053 132	24 130 310
Dividendes à recevoir SBC	1 799 646	-
Etats retenue sur tiers	166 930	161 336
Produits à recevoir	272 937	-
Débiteurs divers	5 000	33 318
Etat, report d'impôt sur les sociétés	227 046	-
TVA déductible	197 164	69 774
Charges constatées d'avance	2 090	2 000
Acomptes provisionnels	73 717	450
<b><u>Total</u></b>	<b><u>7 797 662</u></b>	<b><u>24 397 188</u></b>

**(B-4)-Placements financiers :**

Les placements financiers présentent au 31/12/2015 un solde de **16 500 000** dinars contre un solde de **15 000 000** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Certificat de dépôt – échéance 10/04/2015	-	7 500 000
Certificat de dépôt – échéance 05/05/2015	-	7 500 000
Certificat de dépôt – échéance 11/07/2016	9 000 000	-
Certificat de dépôt – échéance 31/07/2016	6 500 000	-
Billets de trésorerie	1 000 000	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>16 500 000</u></b>	<b><u>15 000 000</u></b>

**(B-5)-Liquidités et équivalents de liquidités :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **409 943** dinars contre **238 859** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
BIAT	1 394	45 374
ATTIJARI BANK	102 832	193 485
AMEN BANK	305 629	-
Caisse	88	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>409 943</u></b>	<b><u>238 859</u></b>

**(B-6)-Capitaux propres :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **578 433 866** dinars contre un solde de **586 489 383** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Capital social	549 072 620	549 072 620
Autres capitaux propres	324	324
Réserves légales	1 870 822	-
Résultat reportés	404 970	(1 600 944)
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b><u>551 348 736</u></b>	<b><u>547 472 000</u></b>
Résultat de l'exercice	27 085 130	39 017 383
<b><u>Total</u></b>	<b><u>578 433 866</u></b>	<b><u>586 489 383</u></b>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat de l'exercice	27 085 130	39 017 383
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<b><u>Résultat par action</u></b>	<b><u>0,493</u></b>	<b><u>0,710</u></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
*Exercice clos le 31 Décembre 2015*

	<i>Capital social</i>	<i>Autres capitaux propres</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>549 072 620</b>	<b>324</b>	-	-	<b>(1 600 944)</b>	<b>547 472 000</b>
Affectation du résultat selon PV AGO du 19/05/2014				(1 600 944)	1 600 944	-
Bénéfice net au 31/12/2014					39 017 383	39 017 383
<b>Solde au 31 Décembre 2014</b>	<b>549 072 620</b>	<b>324</b>	-	<b>(1 600 944)</b>	<b>39 017 383</b>	<b>586 489 383</b>
Affectation du résultat selon PV de l'AGO du 09/06/2015			1 870 822	37 146 561	(39 017 383)	-
Distribution des dividendes (0,640 dt par action)				(35 140 647)	-	(35 140 647)
Bénéfice net au 31/12/2015					27 085 130	27 085 130
<b>Solde au 31 Décembre 2015</b>	<b>549 072 620</b>	<b>324</b>	<b>1 870 822</b>	<b>404 970</b>	<b>27 085 130</b>	<b>578 433 866</b>

**(B-7)-Fournisseurs et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **6 172** dinars contre **29 248** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	6 172	29 248
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 172</u></b>	<b><u>29 248</u></b>

**(B-8)-Autres passifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **1 365 233** dinars contre **651 782** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>
Produits constatés d'avance	639 260	300 401
Charges à payer	175 856	251 102
Etat- Impôt sur les sociétés	192 833	81 908
CNSS	12 265	8 867
Personnel - rémunérations dues	10 022	5 183
Etat - Retenue à la source sur salaires	3 528	2 809
Etat - autres impôts à payer	278 685	1 512
TVA collectée	52 785	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 365 233</u></b>	<b><u>651 782</u></b>

## VII. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

### (R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2015 à **26 575 227** dinars contre **40 534 788** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
STIAL	17 822 269	15 354 478
CLC	6 053 132	25 180 310
SBC	2 499 646	-
DP	200 180	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>26 575 227</u></b>	<b><u>40 534 788</u></b>

### (R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2015 à **293 250** dinars contre **355 304** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Management fees – Société des boissons du Cap-Bon	68 250	95 304
Management fees – Centrale laitière du Cap-Bon	75 000	100 000
Management fees – Centrale laitière du Nord	75 000	100 000
Management fees – Centrale laitière Sidi Bouzid	75 000	40 000
Management fees – Delta Plastic	-	20 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>293 250</u></b>	<b><u>355 304</u></b>

### (R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2015 à **568 049** dinars contre **716 452** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	563 756	716 452
Achats d'approvisionnements consommés	4 293	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>568 049</u></b>	<b><u>716 452</u></b>

**(R-4)-Charges de personnel :**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2015 à **299 862** dinars contre **197 540** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Salaires	222 761	157 635
Charges connexes aux salaires	914	11 260
Autres charges du personnel	38 000	-
Autres charges sociales	38 187	28 645
<b><u>Total</u></b>	<b><u>299 862</u></b>	<b><u>197 540</u></b>

**(R-5)-Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2015 à **737** dinars contre **1 042 369** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dotation aux amortissements	737	369
Dotation aux provisions titres SOCOGES	-	1 042 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>737</u></b>	<b><u>1 042 369</u></b>

**(R-6)-Reprise sur provisions :**

Les reprises sur provisions présentent au 31/12/2015 un solde nul contre **1 531 896** dinars au 31/12/2014 et représentent la reprise sur la provision comptabilisée en 2013 au titre de la participation SOCOGES, constatée suite à la réduction du capital de cette dernière par annulation des titres.

**(R-7)-Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **324 034** dinars contre **187 493** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Frais postaux et frais de télécommunications	1 096	1 647
Services bancaires et assimilés-Commissions	423	270
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	120 000	80 000
Publicité	24 045	3 659
Location	31 861	13 600
Réception	1 360	65 497
Entretien et réparation	941	260
TFP	4 474	3 378
FOPROLOS	2 237	1 689
Impôts et taxes divers	-	250
TCL-TIB	20 477	809
Droits d'enregistrement et de timbre	5 039	15 900
Amendes et pénalités	597	534
Redevance annuelle, plateforme de consolidation	16 755	-
Jetons de présence	68 000	-
Voyages et déplacements	5 494	-
Charges diverses ordinaires	21 235	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>324 034</u></b>	<b><u>187 493</u></b>

**(R-8)-Produits des placements :**

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2015 à **1 601 042** dinars contre **352 553** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Intérêts/ Certificats de dépôts	1 562 079	341 377
Intérêts/ Billets de trésorerie	1 898	-
Intérêts créditeurs	37 065	11 176
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 601 042</u></b>	<b><u>352 553</u></b>

**(R-9)-Autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires présentent au 31/12/2015 un solde nul contre **1 531 896** dinars au 31/12/2014 et sont constituées par la perte sur les titres SOCOGES suite à la réduction par cette dernière de son capital par annulation de titres.

**VIII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie**

**(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :**

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2015</u>	<u>2014</u>	
- Clients et comptes rattachés	346 037	-	(346 037)
- Fournisseurs et comptes rattachés	6 172	29 248	(23 076)
- Autres actifs courants	7 797 662	24 397 188	16 599 526
- Autres passifs courants	1 365 233	651 782	713 451

**IX. Engagements hors bilan**

La société n'a pas d'engagements hors bilan.

**X. Autres notes**

**- Parties liées**

Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé la société à faire des placements par le recours aux billets de trésoreries émis sur le marché monétaire et pour des durées ne dépassant pas 2 ans.

A ce titre, la société a souscrit en 2015 à des billets de trésorerie émis par « la centrale laitière du nord » détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 14 Juin 2016. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 508 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 11 Décembre 2016. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 496 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 09 Juin 2017. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 452 dinars; et
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 06 Décembre 2017. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 442 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé la société à participer à hauteur de 2.000.000 dinars dans le capital de la société « ZITOUNA TAMKEEN », lors de sa création ainsi que lors de l'augmentation de son capital. Les montants souscrits et libérés en 2015 s'élèvent à 900.000 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec la « centrale laitière du Cap-Bon », la « centrale laitière du Nord » et la « centrale laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des



prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions entrent en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2015, s'élèvent, en hors taxes, à 225.000 dinars à concurrence de 75.000 dinars pour chaque société.

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec la « société des boissons du Cap-Bon » et la société « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2015, s'élèvent, en hors taxes à 68.250 dinars et se rapportent uniquement à la « société des boissons du Cap-Bon ».

Le conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la « centrale laitière du Cap-Bon ». La participation de votre société s'élève au 31 décembre 2015 à 6.318.000 dinars.

L'AGO de la STIAL tenue le 14 mai 2015 a décidé de distribuer des dividendes pour 41 437 500 dinars. Le droit aux dividendes de Delice Holding s'élève à 17 822 269 dinars. La société a encaissé la totalité du montant en 2015.

L'AGO de la centrale laitière du Cap-Bon tenue le 08 Mai 2015 a décidé de distribuer des dividendes pour 6 070 129 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 6 053 132 dinars. La société a encaissé un montant de 1 000 000 dinars en 2015. Le reliquat serait encaissé en 2016.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 30 Avril 2015 a décidé de distribuer des dividendes pour 200 200 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 200 180 dinars. La société a encaissé la totalité du montant en 2015.

L'AGO de la Société Boissons du Cap Bon tenue le 08 Mai 2015 a décidé de distribuer des dividendes pour 2 553 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 2 499 646 dinars. La société a encaissé un montant de 700 000 dinars en 2015. Le reliquat serait encaissé en 2016.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

***Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 597 805 271 dinars, un bénéfice de 27 085 130 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Délice Holding SA», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers de la société « Délice Holding SA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport d'activité. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 Avril 2016**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**FINOR**

**Mohamed LOUZIR**

**Karim DEROUCHE**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A-Conventions et opérations nouvelles**

A.1- Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé votre société à faire des placements par le recours aux billets de trésoreries émis sur le marché monétaire et pour des durées ne dépassant pas 2 ans.

A ce titre, votre société a souscrit en 2015 à des billets de trésorerie émis par « la centrale laitière du Nord » détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 14 Juin 2016. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 508 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 11 Décembre 2016. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 496 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 09 Juin 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 452 dinars; et
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 06 Décembre 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 442 dinars.

A.2- Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé votre société à participer à hauteur de 2.000.000 dinars dans le capital de la société « ZITOUNA TAMKEEN », lors de sa création ainsi que lors de l'augmentation de son capital. Les montants souscrits et libérés en 2015 s'élèvent à 900.000 dinars.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

B.1- Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « centrale laitière du Cap-Bon », la « centrale laitière du Nord » et la « centrale laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2015, s'élèvent, en hors taxes, à 225.000 dinars à concurrence de 75.000 dinars pour chaque société.

Au même titre, votre conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « société des boissons du Cap-Bon » et la société « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2015, s'élèvent, en hors taxes à 68.250 dinars et se rapportent uniquement à la « société des boissons du Cap-Bon ».

B.2- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la « centrale laitière du Cap-Bon ». La participation de votre société s'élève au 31 décembre 2015 à 6.318.000 dinars.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C.1- Votre conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 a nommé Monsieur Mohamed MEDDEB en qualité de Président Directeur Général.

Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2015.

C.2- Votre conseil d'administration réuni le 12 septembre 2013 a nommé Mademoiselle Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint.

Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2015.

C.3- Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint et a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2015 est de 231.852 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 198.548 dinars dont bonus annuel de 40.913 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 33.304 dinars.

C.4- Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Directeur Général par les filiales au titre de 2015 se détaillent comme suit :

<b>Filiale</b>	<b>Salaires (en TND)</b>	<b>Primes de performance (en TND)</b>
La Centrale Laitière du Cap-Bon	716 380	185 324
La Centrale Laitière du Nord	346 787	-
La Centrale Laitière de Sidi Bouzid	508 074	88 747
La Société des Boissons du Cap-Bon	613 354	160 106
La Compagnie Fromagère	310 592	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 042 846	416 999

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Directeur Général une voiture de fonction, d'un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Une rémunération brute a été servie à un administrateur par la filiale Centrale Laitière du Cap-Bon pour un montant de 442.131 dinars.  
Par ailleurs, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 29 Avril 2016**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Mohamed LOUZIR**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**